

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°39 du 23 septembre 2011**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°8**

**INSTRUCTION N° 6468/DEF/EMA/RH/PRH**

modifiant l'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires techniciens des hôpitaux des armées (soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers), maîtres ouvriers des armées et des militaires du rang, d'active et de réserve.

*Du 26 juillet 2011*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : bureau « politique des ressources humaines ».

**INSTRUCTION N° 6468/DEF/EMA/RH/PRH modifiant l'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires techniciens des hôpitaux des armées (soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers), maîtres ouvriers des armées et des militaires du rang, d'active et de réserve.**

*Du 26 juillet 2011*

NOR D E F E 1 1 5 1 4 8 1 J

---

*Précédent Modificatif :*

Erratum du 14 avril 2011 (BOC N° 16 du 22 avril 2011, texte 4).

*Texte modifié :*

Instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 (BOC N° 14 du 8 avril 2011, texte 4 ; BOEM 312.2.2, 313.3.1, 323.3.5.1, 325.4.2, 332.1.3, 614.1.5.3, 614.1.5.4, 614.2.1, 621-4.2.3.1.2, 621-4.3.1) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°39 du 23 septembre 2011, texte 8.

---

L'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 est modifiée comme suit :

1. Annexe VIII. « Dispositions spécifiques et/ou transitoires pour le service des essences des armées ».

Au point 6.1. « Dispositions générales ».

Remplacer le quatrième alinéa par :

« - pour une première notation en tant que sous-officier du SEA au grade d'agent technique, la note globale chiffrée initiale 7 (sept) est attribuée. ».

2. La présente instruction sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
sous-chef d'état-major « ressources humaines » de l'état-major des armées,*

Bruno DE SAINT SALVY.